

Municipalité de | Municipality of

**Pontiac**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Pontiac tenue le mardi 20 mai 2025 à 20h00, au centre communautaire de Luskville, situé au 2024 route 148, à laquelle étaient présents :

M. Roger Larose, maire, Dr Jean Amyotte, maire suppléant, et les conseillers, Mme Diane Lacasse, M. Garry Dagenais, M. Serge Laforest et Mme Chantal Allen.

Absence motivée : Mme Caryl McCann.

Également présent, M. Mario Allen, directeur général.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE/AVIS DE CONVOCATION**

Conformément à l'article 157 du Code municipal, M. Roger Larose, président, constate la présence des membres du conseil et procède à l'ouverture de la séance. La séance débute à 20h00.

**2. PAROLE AU PUBLIC ET QUESTIONS**

Le maire, Roger Larose, prend connaissance des inscriptions au registre des questions et donne la parole au public.

25-05-5609

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Parole au public et questions
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Renouvellement d'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM)
5. Embauche étudiante
6. Réparation de la pelle mécanique numéro 129
7. Partenariat pour l'installation d'une bannière sur le Moulin Egan
8. Période de questions du public
9. Levée de la séance

**IL EST PROPOSÉ PAR** le maire Roger Larose et appuyé par le conseiller Dr Jean Amyotte.

**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel que préparé et lu.



Adoptée

25-05-5610

4. **RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité est membre de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette adhésion permet à la municipalité de bénéficier de services-conseils, de formations, de représentations politiques et de diverses ressources utiles à la gestion municipale ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite renouveler son adhésion pour l'année 2025 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Diane Lacasse et appuyé par le conseiller Serge Laforest.

**ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal autorise le renouvellement de l'adhésion à la FQM pour l'année 2025, au coût de 7 506,91 \$ taxes incluses.

**QUE** cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 13000 494.

Adoptée

25-05-5611

5. **EMBAUCHE ÉTUDIANTE**

**CONSIDÉRANT** le besoin de main-d'œuvre au sein du Service des travaux publics ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce poste était prévu au budget 2025 ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par le conseiller Serge Laforest et appuyé par la conseillère Chantal Allen.

**ET RÉSOLU D'**embaucher Nathan Quesnel-Girard au taux horaire de 17,75 \$ de l'heure.

**QUE** la date d'embauche sera fixée par le directeur des travaux publics pour une période d'une durée maximale de 12 semaines.

Adoptée



25-05-5612

6. **RÉPARATION DE LA PELLE MÉCANIQUE NUMÉRO 129**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit réparer les engrenages de la pelle mécanique Case 210, numéro 129 ;

**CONSIDÉRANT** l'urgence d'effectuer les réparations afin de réaliser les travaux de voirie planifiés pour 2025 ;

**CONSIDÉRANT QU'**un entrepreneur mécanicien a effectué un diagnostic sur cet équipement et accepte d'effectuer les réparations à son atelier ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par le conseiller Garry Dagenais et appuyé par la conseillère Diane Lacasse.

**ET RÉSOLU DE** procéder aux réparations nécessaires sous la direction du directeur général pour la somme maximale de 20 000,00 \$ plus taxes applicables auprès de l'entreprise Bowers Mobile Services.

**QUE** cette dépense provienne du poste budgétaire 02 32000 525.

Adoptée

25-05-5613

7. **PARTENARIAT POUR L'INSTALLATION D'UNE BANNIÈRE SUR LE MOULIN EGAN**

**CONSIDÉRANT QUE** l'année 2025 marque le 150e anniversaire du village de Quyon et le 50e anniversaire de la Municipalité de Pontiac ;

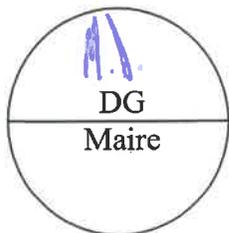
**CONSIDÉRANT** l'ouverture officielle du Moulin Egan à Quyon prévue en juin 2025 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût estimé de la bannière est de 6,50 \$ par pied carré, pour un total d'environ 1 600 \$ avant taxes ;

**CONSIDÉRANT QUE** les frais seront partagés à parts égales entre la Municipalité de Pontiac et le Moulin Egan, soit environ 800 \$ chacun, avant taxes ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par le conseiller Dr Jean Amyotte appuyé par la conseillère Diane Lacasse.

**ET RÉSOLU QUE** la Municipalité de Pontiac autorise un partenariat avec le Moulin Egan pour l'achat d'une bannière à installer sur le bâtiment du Moulin Egan et s'engage à assumer 50 % du coût total, soit un montant estimé à 800 \$ avant taxes.



QUE cette dépense provienne du poste budgétaire 02 13010 340.

Adoptée

**8. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

25-05-5614

**9. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Garry Dagenais et appuyé par la conseillère Chantal Allen.

**ET RÉSOLU DE** lever la séance à 20h09 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

  
\_\_\_\_\_  
Mario Allen  
Directeur général

  
\_\_\_\_\_  
Roger Larose  
Maire

*« Je, Roger Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».*